

LISTE DE CONTRÔLE

DEMANDE DE CESSIION DE LICENCE

9 – Analyse et approbation des modifications au plan de fermeture ou du nouveau plan de fermeture

Articles 112 et 108 de la *Loi sur les hydrocarbures*

REQUÉRANT/CESSIONNAIRE :

NUMÉRO DE LA LICENCE :

NUMÉRO DU PUIITS :

DATE DU DÉBUT DE TRAITEMENT DE LA DEMANDE :

Cas applicable à la licence à céder	Confirmer
A. Cession sans puits	<input type="checkbox"/>
B. Cession avec des puits qui ne sont pas fermés définitivement, dont seulement certains des puits seront cédés ¹	<input type="checkbox"/>
C. Cession avec des puits qui ne sont pas fermés définitivement, dont tous les puits seront cédés	<input type="checkbox"/>

Article	Informations à analyser	Conforme	Commentaires
Chapitre I : Dispositions générales			
4	Tous les documents devant être transmis au ministre en vertu du présent règlement doivent aussi l'être en version électronique, en format PDF.	<input type="checkbox"/>	
4	La version électronique des documents suivants doit aussi être transmise :		
4 (1°)	pour les données brutes des diagraphies, en fichier ASCII ou dans un format équivalent;	<input type="checkbox"/>	
4 (2°)	pour les données produites dans un logiciel de système d'information géographique (SIG), en fichier de forme.	<input type="checkbox"/>	
5	Dans les documents exigés en vertu du présent règlement, les unités de mesure doivent être exprimées selon le système international d'unité (SI).	<input type="checkbox"/>	
Chapitre III : Dispositions particulières aux autorisations et aux approbations d'activités			
26	Le titulaire d'une licence doit s'assurer que toutes les mesures de profondeur sont prises à partir d'un point de référence unique. Il doit toujours indiquer le point de référence à partir duquel ces mesures sont prises.	<input type="checkbox"/>	
29 alinéa 1	La demande d'autorisation ou d'approbation d'une activité doit être accompagnée d'un programme de sécurité et d'engagement communautaire détaillant les éléments susceptibles d'avoir un impact sur la sécurité des personnes et des biens.	<input type="checkbox"/>	
29 alinéa 2	Le programme de sécurité et d'engagement communautaire doit notamment comprendre les éléments suivants :		
29 alinéa 2 (1°)	un plan à l'échelle 1 : 500 illustrant l'aménagement du site des activités dont notamment :	<input type="checkbox"/>	
	a) les dimensions du site;	<input type="checkbox"/>	
	b) les chemins d'accès;	<input type="checkbox"/>	
	c) la localisation réelle ou projetée du collet et du fond du trou de forage visé par la demande d'autorisation ou d'approbation;	<input type="checkbox"/>	
	d) les équipements, les installations, les infrastructures et les bassins de stockage existants ou projetés;	<input type="checkbox"/>	
29 alinéa 2 (2°)	la description des mesures d'atténuation qui seront mises en place pour tenir compte de l'harmonisation de l'utilisation du territoire ainsi que pour minimiser les perturbations sur les communautés locales;	<input type="checkbox"/>	
29 alinéa 2 (3°)	un plan d'intervention d'urgence conforme à la norme CSA-Z731, « Planification des mesures et interventions d'urgence », publiée par l'Association canadienne de normalisation;	<input type="checkbox"/>	
29 alinéa 2 (4°)	un plan de communication avec les communautés locales révisé par le comité de suivi;	<input type="checkbox"/>	
29 alinéa 2 (5°)	une estimation des retombées économiques pour la région;	<input type="checkbox"/>	
29 alinéa 2 (6°)	tout autre renseignement ou document jugé nécessaire par le ministre.	<input type="checkbox"/>	
29 alinéa 4	Le ministre peut toutefois exempter le titulaire de fournir un programme de sécurité et d'engagement communautaire si le titulaire démontre que la durée et l'ampleur de l'activité ne justifient pas un tel programme.	<input type="checkbox"/>	
Chapitre XIV : Fermeture d'un puits			
Section II : Plan de fermeture définitive de puits ou de réservoir et de restauration de site			
§1. Contenu du plan			

¹ Les puits qui ne sont pas fermés définitivement et qui ne sont pas transférés doivent être fermés définitivement avant de pouvoir traiter la cession.

Article	Informations à analyser	Conforme	Commentaires
315 alinéa 1	Le plan de fermeture définitive de puits ou de réservoir et de restauration de site doit être signé et scellé par un ingénieur et il doit notamment contenir les éléments suivants :	<input type="checkbox"/>	
315 alinéa 1 (1°)	le nom et les coordonnées du titulaire de la licence ainsi que le numéro de la licence;	<input type="checkbox"/>	
315 alinéa 1 (2°)	le nom projeté du puits;	<input type="checkbox"/>	
315 alinéa 1 (3°)	la classification du puits déterminée selon l'annexe 1;	<input type="checkbox"/>	
315 alinéa 1 (4°)	le nom et les coordonnées de l'ingénieur responsable du plan de fermeture définitive de puits ou de réservoir et de restauration de site;	<input type="checkbox"/>	
315 alinéa 1 (5°)	le nom, la profession ainsi que la fonction des personnes ayant réalisé ou révisé le plan;	<input type="checkbox"/>	
315 alinéa 1 (6°)	la description et des photographies de l'état du site avant le forage;	<input type="checkbox"/>	
315 alinéa 1 (7°)	la méthode utilisée pour démontrer que, préalablement à la réalisation des travaux de fermeture définitive de puits ou de réservoir, il n'y a aucune émanation à l'évent de surface observée sur une période de 24 heures ni aucune migration de gaz;	<input type="checkbox"/>	
315 alinéa 1 (8°)	la description chronologique et détaillée des travaux qui seront effectués;	<input type="checkbox"/>	
315 alinéa 1 (9°)	le calendrier des travaux;	<input type="checkbox"/>	
315 alinéa 1 (10°)	une estimation ventilée du coût des travaux;	<input type="checkbox"/>	
315 alinéa 1 (11°)	une description de l'état du puits incluant notamment les profondeurs cimentées, perforées et à trou ouvert;	<input type="checkbox"/>	
315 alinéa 1 (12°)	la méthode d'évaluation du ciment pour démontrer la couverture uniforme du ciment derrière le tubage avant les travaux;	<input type="checkbox"/>	
315 alinéa 1 (13°)	le type d'appareil de service et les équipements qui seront utilisés ainsi que leurs spécifications;	<input type="checkbox"/>	
315 alinéa 1 (14°)	une coupe latérale du puits indiquant notamment :	<input type="checkbox"/>	
	a) les éléments techniques;	<input type="checkbox"/>	
	b) les intervalles de profondeur qui seront protégés ou isolés;	<input type="checkbox"/>	
	c) les formations géologiques dont notamment :	<input type="checkbox"/>	
	i. l'eau souterraine exploitable;	<input type="checkbox"/>	
	ii. les anomalies thermiques;	<input type="checkbox"/>	
	iii. les lits de charbon dépassant 300 mm d'épaisseur;	<input type="checkbox"/>	
	iv. les formations potentiellement productrices d'hydrocarbures et celles productrices d'hydrocarbures;	<input type="checkbox"/>	
v. les couches de pression anormale;	<input type="checkbox"/>		
vi. les zones de perte de circulation;	<input type="checkbox"/>		
vii. les zones perméables et poreuses ayant une porosité effective supérieure à 3% dans une roche terrigène et supérieure à 1% dans une roche carbonatée;	<input type="checkbox"/>		
315 alinéa 1 (15°)	la méthode de nettoyage du puits utilisée avant l'installation des bouchons;	<input type="checkbox"/>	
315 alinéa 1 (16°)	le type de bouchons utilisés et les intervalles de profondeur de chaque bouchon;	<input type="checkbox"/>	
315 alinéa 1 (17°)	un programme de cimentation conforme à l'Industry Recommended Practice, IRP: # 25 «Primary Cementing», publiée par le Drilling and Completions Committee indiquant notamment :	<input type="checkbox"/>	
	a) pour chaque bouchon de ciment, le type de ciment utilisé, ses additifs et leurs proportions, son temps de prise, le volume calculé et le pourcentage de l'excédent;	<input type="checkbox"/>	
	b) la méthode de mise en place des bouchons;	<input type="checkbox"/>	
	c) le cas échéant, les adaptations nécessaires au ciment utilisé pour les bouchons en raison de conditions physico-chimiques particulières du milieu, dont notamment la profondeur du puits, un puits horizontal, une pression ou une température anormale, une zone de sel ou un environnement corrosif;	<input type="checkbox"/>	
	d) la nature du fluide utilisé pour remplir l'espace entre chaque bouchon;	<input type="checkbox"/>	

Article	Informations à analyser	Conforme	Commentaires
315 alinéa 1 (18°)	la méthode utilisée pour démontrer qu'à la suite de l'installation des bouchons et que préalablement à la coupe des tubages en surface, il n'y a aucune émanation de gaz;	<input type="checkbox"/>	
315 alinéa 1 (19°)	un plan illustrant l'étendue du site des activités;	<input type="checkbox"/>	
315 alinéa 1 (20°)	la description chronologique et détaillée des travaux de restauration visant à maintenir la qualité des paysages naturels, à minimiser les impacts sur la faune et à harmoniser le site avec l'utilisation du territoire dont notamment :	<input type="checkbox"/>	
	a) le retrait du tubage de l'avant-trou et du trou de manœuvre;	<input type="checkbox"/>	
	b) le nivellement du terrain autour du puits;	<input type="checkbox"/>	
	c) la vidange des bassins de rétention;	<input type="checkbox"/>	
	d) le remplissage ou le nivellement des bassins;	<input type="checkbox"/>	
	e) la réhabilitation des terrains contaminés;	<input type="checkbox"/>	
	f) la purge des conduits;	<input type="checkbox"/>	
	g) le retrait des équipements et des matériaux;	<input type="checkbox"/>	
315 alinéa 1 (21°)	le drainage de surface après les travaux.	<input type="checkbox"/>	
315 alinéa 2	Si certains éléments exigés au premier alinéa sont inconnus au moment où le titulaire soumet son plan au ministre conformément à l'article 101 de la Loi, ces éléments devront être fournis lors des révisions de ce plan.	<input type="checkbox"/>	
316	Lors d'une révision du plan, le titulaire de l'autorisation doit utiliser le numéro et le nom du puits tels qu'ils apparaissent sur l'autorisation de forage.	<input type="checkbox"/>	

Liste des documents analysés						
Communication	Date	Heure	De :	A :	Titre	Pièces jointes
Courriel #1						
Courriel #2						

Recommandation d'inspection

Condition d'exercice

9 – Analyse et approbation des modifications au plan de fermeture ou du nouveau plan de fermeture	
CONFORME : <input type="checkbox"/>	NON CONFORME : <input type="checkbox"/>
Responsable : <u>Jacinthe Paquet</u>	
Signature : _____	
Date : _____	

